



Valoriser les résidus de production de la filière

Constats:

- ▶ La filière aluminium atteint aujourd'hui un **niveau de performance élevée sur les rejets liés à son procédé** (émissions dans l'air, l'eau, etc.). Ces derniers ont été fortement réduits grâce à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles.
- ▶ Un sujet environnemental essentiel reste à traiter : la **valorisation des déchets industriels** qui sont actuellement majoritairement stockés ou incinérés.
- ▶ Le projet de loi « Economie circulaire » est centré sur les déchets ménagers soit environ 324,5 millions de tonnes par an alors que les déchets issus des activités économiques représentent une partie importante des déchets produits : 227,6 millions de tonnes de déchets de la construction, 25,7 millions de tonnes de déchets industriels et 19,6 millions de tonnes pour le secteur tertiaire¹.
- ▶ L'objectif serait de **valoriser les déchets industriels de la filière aluminium** et d'**établir des pratiques de « symbiose industrielle »** comme le prévoit la directive cadre relative aux déchets révisée en 2018.

Propositions d'Aluminium France:

- ▶ **Lever les freins réglementaires** nationaux empêchant la valorisation de certains déchets industriels.
- ▶ **Accompagner les industriels lors de l'émergence de projets de valorisation** afin de permettre une meilleure **acceptabilité sociale** des projets et ainsi lever les freins psychologiques qui empêchent la réalisation de solutions validées techniquement et réglementairement (exemple : technique de dépollution utilisant des déchets industriels).
- ▶ Au besoin, **promouvoir une reconnaissance européenne du statut de sous-produit pour certains résidus de production** comme le prévoit désormais la directive cadre relative aux déchets.

¹ Chiffres de l'année 2014 publiés par le SOeS en février 2017.